

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Municipalité de St-Aimé-des-Lacs**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LE PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, Suzanne Gaudreault d.g. secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE :-**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance extraordinaire tenue le 6 novembre 2019 a adopté le règlement numéro 351.

Ledit règlement a pour objet de modifier le règlement # 346 relatif à l'établissement du budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de secteur, le taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges et valorisation des matières résiduelles ainsi que la vidange et la valorisation des boues de fosses septiques pour l'année 2019.

Le présent règlement est déposé au bureau du secrétaire-trésorier, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

**DONNÉ à St-Aimé-des-Lacs, ce 8<sup>ième</sup> jour de novembre de l'an deux mil neuf.**

  
.....  
Directrice générale et secrétaire-trésorière